

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 22 JANVIER 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Invitée :

Mme Daniela LIENGME, architecte

Procès-verbal :

Mme Pierrine PREVEDELLO, secrétaire-réceptionniste

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DE CRECHE A AIRE-LA-VILLE
- V. MOTIONS
- VI. QUESTIONS ET DIVERS
- VII. NATURALISATION - Huis clos -

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20 h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence.

Elle salue la présence dans le public de Messieurs Eric HELFER et Jean WAGENKNECHT, citoyens d'Aire-la-Ville. Elle remercie également Madame Daniela LIENGME, architecte, d'avoir bien voulu se déplacer ce soir afin de présenter devant le Conseil municipal le devis général du coût de construction du projet de crèche à Aire-la-Ville.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Messieurs HAMA, LANZA et Y. NOVELLE).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école »

Madame MAIO, présidente de cette commission, fait savoir que celle-ci s'est réunie le 11 janvier 2018, avec l'ordre du jour suivant :

1. Compte rendu des projets d'aide humanitaire d'urgence soutenus en 2017
2. Choix des projets d'aide humanitaire d'urgence à soutenir en 2018
2. Point de situation sur le projet du Burkina Faso suite à la séance du mois de septembre 2017
3. Echange autour de la présentation du projet de crèche à Aire-la-Ville prévue le 16 janvier 2018

La commission a décidé à l'unanimité d'affecter l'intégralité de la somme mise au budget 2018 pour l'aide humanitaire d'urgence, soit CHF 5'000.-, et de la répartir entre les organismes suivants :

- Caritas (CHF 1'500.-)
- Médecins sans frontières (CHF 1'500.-)
- Unicef (CHF 1500.-)

Ces associations valideront elles-mêmes leurs urgences et informeront la commune de l'utilisation qui aura été faite de la subvention.

- Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la région de Tondela au Portugal (CHF 500.-), suite aux incendies de l'été 2017 et aux pertes humaines subies dans les rangs des sapeurs volontaires (projet soumis par Monsieur COCCHIOLA, Conseiller municipal)

Par ailleurs, pour les prochaines années, Monsieur CHRISTIN a proposé de subventionner un projet européen, en plus des subventions versées aux institutions déjà mentionnées. Cette proposition a été retenue à l'unanimité.

Avant d'annoncer la décision prise par la Commission concernant le projet de développement au Burkina Faso, soutenu par les communes de la Champagne depuis plus de 20 ans, Madame MAIO rappelle qu'à la fin de la dernière législature, Aire-la-Ville avait décidé retirer graduellement son soutien à ce projet et de sortir de l'association, en raison de problèmes de gestion et d'un manque d'évolution constructive. À la suite d'une réorganisation et d'une reprise en main de l'association par son actuel président, la situation a été complètement redressée, tant au niveau des finances que de la dynamique et des actions mises en place. La commission a donc décidé de réintégrer l'association et de continuer à verser la subvention originelle de CHF 6'000.- par an.

Concernant le projet de crèche, la discussion a montré une fois de plus que tous les membres de la commission soutiennent sans réserve la construction d'une crèche sur le territoire communal.

Séance de travail des membres du Conseil autour du projet de crèche

Monsieur CHRISTIN rapporte qu'une séance de travail a eu lieu le 16 janvier 2018, réunissant l'Exécutif, les Conseillers municipaux ainsi que Madame LIENGME, architecte ; Madame GABUS-THORENS, Maire de la commune de Confignon et Présidente de la Fondation pour la petite-enfance de Confignon ; Madame Ingrid ANDERSSON, Directrice de la crèche de Confignon ; et

Monsieur KUNZ, secrétaire général de la commune de Confignon. Cette séance a été l'occasion de recevoir des informations détaillées et d'obtenir réponses à de nombreuses questions. Une bonne partie des points abordés lors de cette séance sera reprise ce soir au point IV de l'ordre du jour et Madame LIENGME donnera à nouveau des explications sur le devis général définitif.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour quatre communications.

Plan directeur communal

Le maire explique que le plan directeur communal doit impérativement être mis à jour en 2018. Un montant a donc été budgété pour cela. Il reste à constituer une commission ad hoc qui participera aux séances de travail aux côtés de l'Exécutif. Cette commission devra réunir quatre membres du Conseil municipal, dont 3 de l'Entente et 1 de l'Alternative. Une première séance entre l'Exécutif et les ingénieurs aura lieu le 1^{er} mars afin de définir une feuille de route et fixer les dates des 6 à 7 séances de travail qui seront nécessaires à la mise à jour, avant de soumettre le résultat au Conseil d'Etat. Le maire lance donc un appel à candidature. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès du secrétariat.

Information concernant les travaux qui auront lieu sur la route du Moulin-de-la-Ratte

Le maire informe les Conseillers que le tronçon de route qui va du chemin de la Chénâz jusqu'au sommet du chemin de Treulaz va faire l'objet d'un reprofilage. Les travaux débuteront en février et dureront 4 à 5 semaines. Les S.I.G. en profiteront pour enfouir des tubes en attente. Le reprofilage à proprement parler aura sans doute lieu durant l'été.

Changement d'équipe au Croissant Timbré

Le maire annonce que Madame Dominique HOWALD a été nommée gérante de la boulangerie-épicerie. C'est une bonne chose, car les gens fréquentent à nouveau l'épicerie, le chiffre d'affaire remonte, et surtout, il y a enfin un dynamisme autour de ce lieu.

Agrandissement et transformation de l'Arsenal

La Mairie a reçu en décembre 2017 une lettre du Département de la sécurité et de l'économie (DSE), en réponse au courrier adressé par la commune à Madame Vonlanthen du Département fédéral de la défense, le 18 novembre 2016. Ce courrier faisait suite aux différentes remarques et au préavis négatif émis par la commune depuis 2011, concernant la transformation de l'Arsenal, ainsi qu'à une séance de travail entre l'Exécutif et le directeur général de l'OCCPAM, ses collaborateurs, ainsi que des représentants de l'armée. Malheureusement, toutes les demandes de la commune ont été rejetées (construction d'un giratoire au croisement de la route d'Aire-la-Ville et de la route du Moulin-de-la-Ratte ; création d'une troisième voie sur la route d'Aire-la-Ville en direction de Bernex ; création d'une liaison pédestre entre la route d'Aire-la-Ville et le chemin de la Lovaterie ; attribution de locaux pour la voirie et les pompiers ; mise à disposition ponctuelle du parking de l'arsenal lors de manifestations publiques communales). Monsieur NOVELLE donne lecture de ce courrier. Il explique que, dans la mesure où le crédit de construction relatif à l'agrandissement et à la transformation de l'arsenal a été voté par le Grand Conseil en octobre 2017, le sort du site semble scellé.

La présidente donne ensuite la parole à Monsieur APOTHELOZ pour deux communications.

Places disponibles pour la sortie du ski du 27 janvier 2018

Il reste encore quelques places libres pour cette sortie aux Contamines-Montjoie.

Test annuel des sirènes d'alarme de la protection civile

Monsieur APOTHELOZ rappelle que le test annuel des sirènes d'alarmes de la protection civile aura lieu le 7 février 2018 dès 13h30.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour deux communications.

Rappel des prochains rendez-vous culturels à Aire-la-Ville

Madame RAMBACH rappelle que plusieurs événements se suivront de près :

- 27 janvier 2018 : concert du Quatuor à cordes CALYX (musique de chambre), par quatre jeunes musiciennes de la Haute école de musique de Genève, dont une résidente, dans la salle Victor Duvillard.
- 1^{er} février 2018 : concert folk de Colter Wall (country folk) dans l'église du village, dans le cadre du festival Antigél.
- 3 février 2018 : exposition « La biodiversité : tout est vivant, tout est lié » dans les locaux de l'ancienne mairie, par l'association J'aime ma planète. L'exposition est ouverte aux classes du primaire d'Aire-la-Ville et d'Avusy, ainsi qu'à la crèche de Confignon, durant la semaine, puis au public le 3 février.

Réintégration de l'association Burkina Faso et maintien de la subvention annuelle

Madame RAMBACH revient sur le rapport de la présidente de la Commission « Sociale » concernant la décision de réintégrer l'association des communes de la Champagne pour le développement de la région de Pô, au Burkina Faso, et de continuer à verser une subvention annuelle de CHF 6'000.- Elle rappelle que la Commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet, après avoir entendu la présentation du 18 septembre 2017 faite par Monsieur Philippe LAEDERMANN, Président de l'association et ancien adjoint au maire de la commune de Laconnex, et Madame Denise KINDLER, membre de l'association et ancienne Conseillère municipale d'Aire-la-Ville. Elle précise que ce projet de développement a été cité comme un des meilleurs exemples de réussite par une étude genevoise réalisée en 2015, intitulée « Etat des lieux de la solidarité internationale à Genève ». Elle informe les conseillers que tous les documents concernant ce projet sont disponibles sur le CMNet. Elle demande si le Conseil municipal souhaite encore examiner ce projet ou s'il s'en remet à la décision de la Commission « Sociale ». La présidente demande aux Conseillers s'ils ont besoin d'éclaircissements avant de passer au vote. Madame MOULLET-BOUCHARDY dit qu'elle a assisté à la présentation de septembre 2017 et que, sur cette base, elle fait confiance au jugement de la Commission. Elle ajoute que ce projet à l'avantage d'être porté par des interlocuteurs directs, qui se rendent sur place régulièrement et qui peuvent témoigner régulièrement et concrètement de l'évolution de l'association. Monsieur CHRISTIN ajoute que l'association a reçu de l'aide de la Confédération ainsi que de la Ville de Genève pour des projets ponctuels au sein du projet global, ce qui incite également à considérer cette association comme un partenaire digne de confiance. La présidente passe au vote : le Conseil est-il d'accord de continuer à soutenir financièrement l'association et de réintégrer l'association afin de pouvoir participer aux décisions ? **11 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention (Monsieur NODA GONZALEZ).**

IV. POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DE CRECHE A AIRE-LA-VILLE

La présidente donne la parole au maire. Celui explique que ce point de l'ordre du jour vise à faire une synthèse des éléments discutés lors de la séance de travail des membres du Conseil municipal du 16 janvier 2018. En préambule, il rappelle qu'Aire-la-Ville n'aurait pas pu envisager de se lancer dans un projet de crèche sur son territoire sans ce partenaire de taille que représente

l'actuelle Fondation pour la petite enfance de Confignon. Ceci, pour la simple raison que la commune ne dispose pas des ressources et des structures pédagogiques et administratives nécessaires à la gestion d'une telle institution. Il présente ensuite les documents amenés par Monsieur Eric KUNZ, secrétaire général de la commune de Confignon, lors de la séance de travail du 16 janvier.

Il insiste sur le fait que la commune d'Aire-la-Ville sera propriétaire du bâtiment et du mobilier, et que la Fondation sera locataire, elle paiera un loyer à la commune pour les locaux et le mobilier. Il précise que la répartition des places louées entre Aire-la-Ville et les communes ou entreprises extérieures reste à définir. La projection faite par de Monsieur KUNZ (15 places louées par Aire-la-Ville, 15 places louées par d'autres) est donc sujette à modifications.

Monsieur NOVELLE suggère aux Conseillers de poser leurs éventuelles questions lorsque Madame LIENGME aura également achevé sa présentation. Avant de passer la parole aux architectes, il apporte une précision technique : des radars préventifs ont été posés pour évaluer la densité du trafic actuel sur le chemin du Vieux-Bac. Une première observation a été faite du 12 au 26 mai 2017. Les résultats ont montré que 26 véhicules en moyenne passaient quotidiennement sur le chemin du Vieux-Bac en direction de la route d'Aire-la-Ville (dont 96 % ont respecté la limitation à 30 km/h), et 20 en direction de la rue du Vieux-Four (dont 79 % ont respecté la limitation), soit une cinquantaine de véhicules en tout. Une nouvelle observation a été faite du 22 novembre au 1^{er} décembre 2017. Cette fois, la moyenne était de 38 véhicules par jour en direction de la route d'Aire-la-Ville (90 % d'entre eux ont respecté la limitation à 30 km/h), et de 30 véhicules en direction de la rue du Vieux-Four (96% ont respecté la limitation), ce qui fait environ 70 véhicules par jour.

Concernant le devis général du coût de construction qui sera présenté par Madame LIENGME, Monsieur NOVELLE précise que les aménagements extérieurs situés au-delà de la parcelle ne sont pas compris dans ce devis. Une étude a été demandée au bureau d'ingénieurs Cera qui a proposé des aménagements simples :

- une petite surélévation au milieu du carrefour Vieux-Bac / Pré-Guillot (3 cm), avec une couleur de revêtement distincte du reste de la chaussée. Il y en a pour CHF 25'000.- (raboitage, bordures, surélévation des regards, revêtement). A ce montant s'ajoutent CHF 4'000.- pour le mandat d'études, dont CHF 2'000.- ont déjà été payés.

- la création de 2 x 4 places de dépose-minute dans le prolongement de la crèche, le long de la zone sportive. Les frais engendrés seront le marquage au sol et la pose d'une signalisation verticale. Il faut compter environ CHF 3'000.- ou 4'000.-.

Le total des frais pour les aménagements extérieurs s'élèverait donc à CHF 35'000.- environ, qui seront pris sur le budget de fonctionnement de la commune lors de la mise en service de la crèche.

Enfin, Monsieur NOVELLE rappelle que, suite à la séance de coordination avec les riverains au mois de mars 2017 au sujet des éventuelles nuisances amenées dans le voisinage par la crèche, les riverains avaient été invités à formuler des propositions par écrit. A ce jour, la mairie n'a reçu aucune proposition ni variante de leur part concernant l'accès et la sécurisation de leur parcelle.

Madame LIENGME prend ensuite la parole. En introduction, elle dit qu'une maquette est disponible en bout de table, à l'échelle 1.33. Puis elle passe à la présentation détaillée du devis général du coût de construction. Au cours de sa présentation, elle relève les principaux imprévus qui ont jalonné la phase d'étude, essentiellement liés aux normes de sécurité très élevées qui s'appliquent aux Espaces de vie infantine (EVE), notamment sur la sécurité incendie (ce sont les mêmes que pour un hôpital). Elle présente les alternatives qui ont été trouvées (inverser la disposition de certaines pièces, emballer la structure de bois en fermacell...). Ces modifications ont entraîné des surcoûts. Il y a donc eu ensuite une deuxième mise à jour du projet, pour dégager des économies, tout en conservant l'esprit du projet lauréat. C'est ainsi que le choix des matériaux des finitions ont été révisés, que les deux salles de biberonnerie ont été regroupées en une seule et que le bâtiment est passé du label THPE (très haute performance énergétique) au label HPE

(haute performance énergétique) qui est déjà très satisfaisant, et que le système de ventilation du bâtiment est passé du double flux au simple flux. Par ailleurs, elle fait remarquer que la plupart des crèches qui voient le jour en ce moment sont prévues pour davantage d'enfants (60 à 90 en moyenne). La taille réduite de la crèche d'Aire-la-Ville rend impossible de faire des économies d'échelle. Enfin, la dimension réduite de la parcelle oblige de travailler en hauteur, ce qui engendre des concepts de sécurité incendie un peu plus onéreux, notamment en lien avec l'ascenseur qui dessert les demi-niveaux. Cela implique aussi une installation de chantier plus complexe que sur une parcelle disposant d'un plus grand dégagement (installation de chantier très compacte, avec des parois sèches pour garantir que le chemin du Pré-Guillot reste accessible aux camions à tous les stades de la construction).

Elle passe brièvement en revue les différents plans, coupes et façades du bâtiment.

Elle rappelle que le devis général définitif présenté ce soir est un devis à +/- 10%.

Concernant la présentation des coûts, ils sont structurés du gros œuvre vers le détail de construction, avec le pourcentage de ce que représente chaque poste sur la totalité du coût de construction.

Par sécurité, Madame LIENGME a choisi de présenter le prix haut, qui ne devrait pas être dépassé à moins de grosses modifications dues à des demandes complémentaires ultérieures. Il s'agit de garantir le bon déroulement du chantier en ne l'exposant pas à un ralentissement lié au fait que le Conseil municipal devrait voter un complément au crédit d'études. Monsieur NOVELLE précise que, pour des raisons administratives, le montant total soumis au vote le 26 février sera de CHF 4'150'000.00 TTC, y compris les crédits d'étude déjà votés respectivement le 19 décembre 2012 (CHF 200'000.00) et le 23 janvier 2017 (CHF 150'000.00).

Madame LIENGME présente ensuite le planning de réalisation du bâtiment. Elle souligne que la demande d'autorisation de construire est déjà en préparation, afin qu'elle puisse être déposée dès le vote du 26 février, s'il est positif. Il faut compter ensuite six mois au minimum pour obtenir l'autorisation. Le bureau liengme profitera de ce délai pour fixer les détails de pré-exécution et rédiger les soumissions, afin que le chantier puisse démarrer immédiatement après la délivrance de l'autorisation de construire et le mois de recours. Si tout se déroule comme prévu, la crèche sera prête en mai 2020, ce qui laisse le temps de préparer sa mise en service pour le mois de septembre 2020.

Monsieur NOVELLE remercie Madame LIENGME pour sa présentation. Il demande ensuite aux Conseillers s'ils ont des questions à poser. Monsieur Y. NOVELLE demande si le revêtement coloré qui signalera le passage devant la crèche sera réalisé en matière phono-absorbante. Monsieur NOVELLE ne peut encore le dire, mais il assure que le maximum sera fait pour limiter les nuisances sonores. C'est une demande qui pourra être envisagée.

Madame MOULLET BOUCHARDY rappelle à l'attention du public que la commune est obligée de mettre à disposition des places de crèches pour ses habitants, raison pour laquelle actuellement elle loue des places à l'extérieur, en l'occurrence à Confignon. Elle précise que ces places sont rares et difficiles à obtenir. Aire-la-Ville en détient à peine deux à ce jour. Le risque est présent de voir ces places se réduire à zéro dans les années à venir et de devoir les louer sur des territoires encore plus éloignés. Le projet de crèche répond donc à une réelle nécessité et à une attitude responsable face aux besoins des habitants. La jouissance d'une crèche communale est un avantage pour tous sur le long terme, tant en termes de coûts que de qualité de vie. En tant que membre de la commission « Sociale », Monsieur CHRISTIN confirme la difficulté de trouver des places de crèche supplémentaire. La commission en a recherché ces dernières années, sans succès. Il confirme également que Confignon envisage de récupérer les places de crèche actuellement louées à Aire-la-Ville, à l'horizon 2020. La crèche viendra donc répondre à une réelle urgence. Il explique que cela ne coûterait à la commune que CHF 15'000.- par enfant, contre environ 20'000 actuellement et dans le cas où des places devraient être louées sur d'autres territoires, sous réserve de trouver de telles places. Ceci tient au mécanisme de péréquation financière qui oblige les communes qui n'ont pas de crèche à participer au financement des infrastructures offertes par les autres communes. Madame RAMBACH apporte une précision

supplémentaire sur ce point. Elle explique qu'un projet de loi cantonal sur l'accueil de la petite enfance devrait aboutir en juin 2018. Cette nouvelle loi obligerait en effet chaque commune à mettre à disposition des places de crèche ou, à défaut, à payer une participation dans un pot commun, qu'elle ait trouvé ou non à louer des places à l'extérieur. Elle ajoute que la loi (actuelle et future) prévoit également une subvention par place de crèche créée. Actuellement, cette participation est de CHF 5'000.- par place, ce qui assure un financement de CHF 150'000.- pour la future crèche. Il se peut que cette mesure d'encouragement soit renforcée par la nouvelle loi et que ce montant soit revu à la hausse, notamment par une participation financière des entreprises. Monsieur Y. NOVELLE dit que les enfants de la crèche iront sans doute jouer également sur la place de jeux villageoise, au-delà de l'espace de la crèche. Il demande si le trajet entre ces deux lieux sera sécurisé. Madame LIENGME répond que non. Elle précise que tous les espaces compris dans l'enceinte de la crèche le seront. La cour de jeux est conçue ainsi, elle est confinée et les enfants ne peuvent la quitter sans être accompagnés d'un-e éducateur-trice. Madame RAMBACH confirme que les espaces hors-crèche ne seront utilisés que sous encadrement, comme cela se fait dans toutes les crèches.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande comment seront répartis les enfants dans les deux salles de vie. Madame LIENGME répond que les deux salles sont multi-âges, a priori, mais que cela pourrait être revu. Madame RAMBACH dit que c'est en tout cas ce qui était prévu dans le concours, car c'est ce qui se fait de plus en plus pour les 0-4 ans. De même, tous les enfants font la sieste dans le même espace. Madame MOULLET BOUCHARDY demande ensuite ce qu'il en est de la répartition des enfants lors des repas. Madame LIENGME répond que les petits mangent dans les salles de vie et que les grands descendent au réfectoire.

Monsieur PHILIPP veut s'assurer que l'idée est bien d'ouvrir la crèche avec 15 places, au début. Monsieur NOVELLE explique que pour des questions d'organisation, la crèche ne peut ouvrir que par lot de 15 places louées, donc 15 ou 30. L'une ou l'autre solution sera privilégiée en fonction de la demande. Si le crédit de construction est accepté par le Conseil municipal, Madame RAMBACH consultera toutes les communes environnantes et les entreprises sur leurs intentions. Plusieurs communes ont déjà manifesté leur intérêt, sous réserve que le projet aboutisse. En ce qui concerne le nombre de places qui seront louées par Aire-la-Ville à la Fondation Aire-la-Ville – Confignon, cela ressort d'une décision politique. Le maire imagine que ce nombre pourrait être de 7 ou 8, mais ce sera au Conseil municipal d'en décider. Il précise que les habitants, d'Aire-la-Ville comme d'ailleurs, ne pourront en aucun cas louer de places à titre individuel. C'est leurs communes respectives qui devront le faire pour eux. Monsieur PHILIPP demande si l'attribution des places sera faite par la Fondation Aire-la-Ville - Confignon, une fois les contingents par commune ou par entreprise connus. Le maire répond que la répartition sera en effet du ressort de la Fondation. C'est elle qui décidera également combien d'enfants par classe d'âge seront admis, combien d'enfants à plein-temps ou à mi-temps, etc. Il précise que c'est déjà le cas actuellement : Aire-la-Ville dispose de deux places dans la crèche de Confignon, mais c'est la crèche qui les gère intégralement, non la commune. Monsieur PHILIPP trouve important d'avoir des critères d'attribution très clairs afin d'éviter les passe-droits, malentendus, inégalités et autres. Monsieur CHRISTIN rappelle les critères de priorité énoncés par Madame ANDERSSON, directrice de la crèche de Confignon, lors de la séance de travail du 16 janvier : 1. Résider dans la commune ; 2. Travailler sur la commune. Ces deux critères peuvent se cumuler. Par ailleurs, il existe un cahier des charges pour les attributions. Il ajoute qu'actuellement, il y a plus de 40 enfants en âge d'entrer en crèche à Aire-la-Ville, selon les statistiques, c'est donc bien assez pour remplir les quelques places que la commune prévoit de s'attribuer. Monsieur PHILIPP fait remarquer que tous les parents n'optent pas pour ce mode de garde. Monsieur CHRISTIN signale encore que la crèche de Confignon compte environ 35 enfants (résidant à Confignon) en liste d'attente pour une inscription.

Pour revenir à la question du budget communal annuel dévolu à la petite enfance, Monsieur PHILIPP fait remarquer que jusqu'à présent, les postes du budget ont toujours été répartis de façon assez serrée. C'est donc une décision lourde d'envisager d'augmenter subitement les charges de la petite enfance d'une façon aussi importante, au cas où la commune prendrait toutes

les places à sa charge. Soit il faudra augmenter le centime additionnel, soit il faudra faire des économies conséquentes dans d'autres rubriques. Monsieur NOVELLE répond qu'il y a deux chiffres à prendre en considération : d'une part, une charge incompressible de CHF 187'000.- (amortissements du bâtiment, mobilier, frais de bâtiment et l'emprunt), liée au bâtiment ; d'autre part, il y a le nombre de places que la commune souhaite obtenir. Par ailleurs, il rectifie les propos tenus par Monsieur CHRISTIN précédemment. Il dit que le coût net par enfant sera entre CHF 10'000.- et CHF 11'000.-, et non de CHF 15'000.- comme actuellement. Il rappelle que pour le moment, la commune paie cette année un coût net CHF 30'000.- à la Fondation de Confignon pour deux places. Il répète que ce sera une décision politique, liée bien sûr à la réalité du budget disponible. Il attire l'attention des Conseillers sur le fait que cette décision impliquera la commune pour plusieurs années consécutives. En effet, lorsqu'un enfant entre en crèche, sa place lui est garantie jusqu'à ce qu'il soit en âge d'aller à l'école primaire. Le budget ne pourra donc pas toujours être adapté d'année en année, mais uniquement en fonction des départs des enfants. Madame RAMBACH signale que par le passé, la commune a mis jusqu'à CHF 150'000.- dans son budget de charges pour 5 places de crèche. Cela, au temps où le budget annuel de la commune se montait à CHF 3'000'000.-. Or actuellement, il se situe autour de CHF 3'700'000.-, et la tendance est à la hausse (le budget communal est passé de CHF 2'500'000.- en 2008 à 3'700'000 en 2018). Elle précise encore que CHF 30'000.- ne représente pas le coût réel d'une place, puisqu'à chaque charge de crèche correspond une recette, du fait de la participation des parents d'une part, et de l'apport du fonds intercommunal d'autre part. Dans le cas où Aire-la-Ville dispose de sa propre crèche, les recettes seront encore augmentées par la location du bâtiment. Pour elle aussi, il s'agira d'un choix politique qui reflétera la direction que la commune souhaite prendre et ce qu'elle veut offrir à ses habitants.

Monsieur CHRISTIN rappelle que le projet de crèche a été un cheval de bataille durant les élections de 2015, tant pour l'Entente que pour l'Alternative. C'est notamment sur cette base que les membres du Conseil municipal ont été élus. Il pense qu'il y a donc une attente des habitants sur ce sujet.

Monsieur LANZA demande durant combien de temps siègent les membres élus au Conseil de Fondation. Madame RAMBACH répond que, pour les politiques, cela dure le temps de la législature. En ce qui concerne les parents, il faut qu'ils aient un enfant en crèche. Le secrétaire général de Confignon continuera d'apporter son soutien ponctuel à la Fondation, comme c'est le cas actuellement. Monsieur CHRISTIN en profite pour dire que les chiffres avancés par Monsieur KUNZ correspondent à l'expérience de la crèche de Confignon qui présente de fortes similitudes avec celle d'Aire-la-Ville au niveau de sa situation géographique et du type de population. Cela reste des estimations, mais on peut les considérer comme fiables.

Le maire annonce la prochaine étape qui attend le Conseil municipal :

- 26 février 2018 : le vote du crédit de construction sera à l'ordre du jour et fera l'objet d'une délibération pour un montant de CHF 4'150'000.-, y compris les CHF 350'000.- déjà votés (c'est une obligation légale d'inclure tous les montants). Cela laisse un mois pour réfléchir et préparer éventuellement d'ultimes questions.

Il remercie Madame RAMBACH qui a piloté ce projet depuis le début de la législature, avec l'appui de l'Exécutif. C'est elle qui a décroché le soutien de la Fondation de la petite enfance de Confignon, soutien sans lequel le maire ne se serait pas engagé dans ce projet. Il remercie également les Conseillers municipaux, la commission « Sociale », ainsi que les architectes lauréats dont le projet a été retenu à l'unanimité des membres du jury. A ses yeux, cette crèche sera le résultat d'une œuvre commune. Il espère que le Conseil municipal continuera de porter ce projet jusqu'à son aboutissement. Madame RAMBACH remercie à son tour Monsieur D. NOVELLE pour son travail, sa disponibilité et son soutien dans ce projet. Cela a demandé de nombreuses séances de travail avec les architectes et la Fondation pour la petite enfance de Confignon. Le maximum a été fait pour que le projet atteigne le degré de précision et la solidité qu'il connaît aujourd'hui. A cet égard, elle remercie également la commission « Sociale » pour son travail et pour son unanimité sans faille à soutenir ce projet. Elle rappelle que la commission reste

disponible pour répondre aux questions qui pourraient encore surgir jusqu'à la séance du 26 février 2018. Monsieur CHRISTIN, président de la commission, confirme ce point. Il souhaite que le vote se fasse en toute connaissance de cause. Madame MAIO tient à ajouter que le projet remonte à la précédente législature, à qui l'on doit également beaucoup. A son sens, il faut maintenant aller vraiment de l'avant. Elle remercie Madame RAMBACH pour son investissement sans réserve.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente remercie les architectes pour leur présentation et leur présence et prend congé d'eux. Elle passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

V. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. QUESTIONS ET DIVERS

Proposition de Madame MOULLET BOUCHARDY

Madame MOULLET BOUCHARDY propose d'organiser une visite au contrôle des airs et du trafic aérien avec Monsieur Bernard HOWALD, habitant d'Aire-la-Ville qui travaille au contrôle aérien. Tout le monde est intéressé. Elle agendera donc une date avec Monsieur HOWALD, sans doute fin avril ou dans le courant du mois de mai. Elle demande si le mercredi est un jour qui convient à la plupart. Tout le monde confirme.

Remarque de Monsieur LANZA

Monsieur LANZA rapporte qu'il a reçu plusieurs remarques des habitants durant les fêtes de Noël, déplorant que la banderole lumineuse « Joyeuses Fêtes » ne fonctionne pas. Le maire dit que cette banderole a fonctionné durant les 10 premiers jours puis que le tube lumineux contenant les ampoules a grillé. Monsieur LANZA fait remarquer que cela se répare. Le maire explique que cela a un coût puisqu'il faut louer une nacelle pour descendre la banderole. Ainsi, elle sera réparée l'an prochain. Monsieur LANZA ajoute que la guirlande décorant le deuxième sapin n'a pas toujours fonctionné non plus. Le maire explique que cela est dû à plusieurs courts-circuits survenus lors des tempêtes de fin d'année.

Alerte de Monsieur CHRISTIN

Monsieur CHRISTIN informe les Conseillers que plusieurs cambriolages ont eu lieu récemment, en journée comme en soirée. Même le café du Levant a été touché, vers 18h. Ces cambriolages ont tous été corrélés à la présence inhabituelle d'une voiture BMW noire portant des plaques françaises.

Remarque de Monsieur LANZA

Monsieur LANZA, absent au dernier Conseil municipal, a toutefois relevé une erreur dans le procès-verbal : les dates données pour la sortie de mi-législature de cette année étaient inscrites 24, 25 et 26 juin, alors que le voyage aura lieu les 25, 26, et 27 mai. Monsieur NOVELLE confirme que les dates du voyage sont bien les 25 après-midi, 26 et 27 mai 2018.

La présidente demande s'il y a d'autres divers. Cela n'étant pas le cas, elle remercie le public qui a assisté à cette séance et lui souhaite une bonne soirée. Elle salue ensuite les conseillers et lève la séance.

La séance est levée à 21 h. 30.